

# CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

## Séance du 16 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre.

PRESENTS : M. JAUSSERAND, M. LENGAIGNE MME BRAU, MME GARRELIS, MME SIMON, M. DUMEAU, M. TROCMET, MME RAMBAUD, M. NETTE, M. BOYER, M. DELONG, M. VEUX, MME MEROT, MME LEGLISE

EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VEUX Raymond

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### Dépenses investissement 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains travaux d'investissement effectués en 2018 n'ont pu être réglés avant mi-décembre, date de clôture des comptes. Par conséquent, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des dépenses dans la limite des crédits autorisés par circulaire préfectorale avant le vote du budget 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### Déploiement et financement de la fibre optique

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que le projet de couverture numérique du territoire de la CDC a été approuvé en conseil communautaire en septembre 2016.

Le projet est donc engagé sous réserve que les communes membres octroient un fond de concours en investissement à la CDC et consentent une révision de leur attribution de compensation du montant de leur participation attendue.

La participation financière globale de la commune s'élève à 27 994 €- 50% seront pris en charge par la commune, soit 13 997 € et 50% pris en charge par la CDC.

La commune participera à compter du 1er janvier 2019, sur une durée totale prévisionnelle de 18 ans (2019-2036), pour des annuités de 778 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

## Effacement de la Dette

Madame Le Receveur nous a adressé un courrier nous demandant l'effacement de la dette des factures de cantine au nom d'une ancienne famille de Caudrot.

Celle-ci date de juin 2017 et s'élève à 9.50 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'effacement de cette dette.

## PROJETS pour 2019

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir réunir les membres des différentes commissions afin de connaître leurs projets pour cette nouvelle année et lui soumettre d'ici la mi-février.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes des investissements à prévoir, à savoir :

- La réfection de la toiture du Centre Socio Culturel partie cantine scolaire. Un devis a été demandé aux établissements BELLIN.
- L'achat d'une balayeuse d'un coût d'environ 50 000 €. La commune de Gironde sur Dropt pourrait être intéressée, dans ce cas l'achat serait divisé par deux.

Une démonstration d'utilisation d'une balayeuse sera faite le 12 février à 13 h 30 sur la place.

## Recensement de la population

\* Monsieur LENGAIGNE prend la parole et précise qu'un changement dans la nomination des agents recenseurs a été fait.

M. PUIG précédemment nommé n'ayant pu démarrer le recensement pour des raisons personnelles, un autre agent recenseur a été nommé, il s'agit de Madame SENNAVOINE Aurélie.

L'INSEE vient de nous communiquer notre nombre d'habitants officiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit 1222 habitants.

Monsieur JAUSSERAND donne l'évolution de la population depuis 1946, à savoir :

En 1946	779 habitants
En 2006	1056 habitants
En 2011	1039 habitants
En 2014	1182 habitants
En 2016	1211 habitants
En 2019	1222 habitants

Progression de 2011 à 2016 de 6.72%    2014 à 2016 3.38 %  
Population toujours en hausse à ce jour.

## DEBAT sur le PADD du PLUI

Après les explications données par Monsieur le Maire sur la mise en place du PADD, et à partir des éléments donnés par le SCOT, les membres du Conseil Municipal abordent divers points à partir des documents qui ont été donnés avec la convocation.

Monsieur le Maire répond à l'ensemble des points et donne les précisions nécessaires.

Un débat riche de plus d'une demi-heure a permis à l'ensemble du Conseil Municipal de comprendre cette étape du PLUI.

## Contrat assurance du personnel CNP

Comme chaque année, monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit souscrire un contrat d'assurance pour la couverture des risques incapacité de travail des agents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat auprès de CNP Assurances pour une durée d'un an, comme à l'accoutumée.

## QUESTIONS DIVERSES

### CDG 33

Monsieur LENGAIGNE fait part au Conseil Municipal d'une proposition du Centre de Gestion de la Gironde du lancement d'une procédure visant à mettre en place une convention de participation de la commune au titre d'une protection sociale complémentaire santé et de prévoyance pour le personnel, à compter du 1er janvier 2020.

Une mise en concurrence pour la passation de la convention de participation sera effectuée auprès de différentes mutuelles avec des tarifs préférentiels. Les tarifs et garanties nous seront proposés préalablement afin que la collectivité puisse prendre ou non la décision de signer cette convention.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au lancement de la procédure de mise en place d'une convention de participation.

### Agents Recenseurs

Monsieur LENGAIGNE demande aux élus si la commune pourrait dédommager les agents pour les frais de carburant à hauteur de 50 € par agent. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

## Personnel communal

Monsieur le Maire fait part d'un nouvel arrêt maladie d'un agent, ce qui pose quelques difficultés pour l'organisation du travail notamment aux écoles. Les agents titulaires ayant assuré déjà leur quotité d'heures annuelles, il est difficile de les solliciter pour des remplacements en fin de journée

Par conséquent, Monsieur le Maire précise qu'il va falloir recruter une personne qui assurerait les remplacements en cas d'arrêt maladie.

Madame SIMON propose sa fille Eliséane qui est actuellement sans emploi .

Madame GARRELIS demande si Catherine BIELSA a été invitée à la présentation des vœux au personnel en mairie le 11 janvier.

Monsieur le Maire lui confirme que tous les agents y compris Catherine ont été conviés.

Qu'en est-il pour le cadeau offert au personnel, s'ils ne sont pas présents ?

Monsieur le Maire précise que les élus ont fait le choix de ne rien donner aux absents.

Sandrine GARRELIS ne trouve pas cela justifié car elle indique que Catherine BIELSA s'est beaucoup investie pour organiser le concert à l'église le dimanche 6 janvier et devrait être récompensée.

## Entretien des trottoirs

Monsieur le Maire donne lecture d'un arrêté qu'il va signer, concernant l'entretien des trottoirs communaux, considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, car il a été constaté de plus en plus d'incivilité de la part de certains administrés.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à la prise de cet arrêté qui sera affiché en mairie par la suite. La population en sera avisée également sur le panneau d'informations.

- A propos des trottoirs, madame GARRELIS demande à ce qu'un courrier soit adressé aux parents d'élèves afin qu'ils ne se garent plus n'importe comment devant l'école, et que soit respectées les places de stationnement qui ont été matérialisées.

## Cahier de doléances

Suite aux réclamations du mouvement des gilets jaunes, monsieur le Maire précise qu'il a ouvert un cahier de doléances pour les administrés qui souhaiteraient apporter leurs contributions et leurs réclamations auprès du gouvernement.

Par ailleurs, des réunions d'initiative locale pourrait être demandées, monsieur le Maire précise que s'il était sollicité il mettrait à disposition une salle communale afin de faciliter le débat.

### Cantine scolaire

Madame BRAU indique à Monsieur le Maire qu'à nouveau les enfants sont très indisciplinés durant ce service et que le personnel encadrant pour faire revenir un peu de silence durant ce moment de pose, tape avec un bâton sur un meuble. Procédure très peu appréciée par les élus.

### Manifestations 2019

Sandrine GARRELIS indique que le concert du group WALLACE organisé le 12 janvier dernier au foyer rural a été un franc succès, 150 entrées ont été comptabilisées.

Madame SIMON indique que l'on va recevoir le contrat d'animation musicale pour le repas des aînés de décembre 2019 qui sera effectuée par Christian animation, représenté par M. VIGNAUD.

La séance est levée à 20 H 30.

